

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA

MTCROFTNANCE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FAMILLE ET DES AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE TROISIÈME ÂGE

DIRECTIVES DE PRISE EN CHARGE **PSYCHOSOCIALE** DES PERSONNES AGÉES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

> PERSONNES RESSOURCES H. Christian GOULOME Sakinatou GAMBARI ADEGOUTE

SOMMAIRE

SOMMAIREii
<u>PRÉAMBULE</u>
LISTE DES SIGLES
<u>INTRODUCTION</u> 4
I- CONTEXTE THÉORIQUE D'ÉLABORATION DES DIRECTIVES DE PRISE EN
CHARGE DES PERSONNES AGÉES
A-OBJECTIFS ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE
B- CHAMP D'APPLICATION8
A- DÉFINITION DES CONCEPTS9
B- ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION SOCIALE DES PERSONNES ÂGÉES AU
<u>BÉNIN</u>
Données démographiques
Données sociales
C- BESOINS EN PROTECTION SOCIALE DE LA PERSONNE ÂGÉE14
II- PRINCIPES ET FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES
<u>PERSONNES ÂGÉES</u>
A- PRINCIPES GÉNÉRAUX16
B- CADRE STRATÉGIQUE DE RÉFÉRENCE16
C- PRINCIPES RECOMMANDÉS PAR LES NATIONS UNIES POUR LA PERSONNE
<u>AGÉE</u>
<u>D- PRÉSENTATION DES DOMAINES D'INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE</u>
<u>III-</u> <u>DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATION ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE</u> .
45
A- DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE45
B- LE SUIVI-ÉVALUATION DES DIRECTIVES46
C- PLAN DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS
<u>CONCLUSTON</u>
ANNEXE :

PRÉAMBULE

Les directives opérationnelles en matière de prise en charge psychosociale des personnes âgées proposent des orientations pratiques et des outils pour les interventions d'accompagnement des personnes âgées. Elles font référence à de bonnes dans du pratiques à observer 1a conception soutien psychosocial. Elles prodiguent donc des conseils au sujet des priorisations à faire dans des situations réelles de prise en charge des vulnérabilités, et offrent ailleurs des par informations contextuelles pertinentes.

Etant donné que la prise en charge psychosociale est un concept multisectoriel et multi-acteurs, les présentes directives opérationnelles sont applicables aux domaines de la santé, de la protection sociale, de l'éducation, de l'habitat, de la nutrition, de la sécurité alimentaire...

Les directives sont alors conçues pour des opérations réalisées aussi bien dans les familles, les communautés qu'en institution. Elles doivent donc être adaptées en fonction des différents contextes. Il n'est pas possible d'offrir un modèle standardisé pour la mise en œuvre des programmes spécifiques puisque celles-ci dépendent largement des capacités disponibles au plan national et des possibilités au niveau local ou communautaire.

LISTE DES	S	IGLES
ASP	:	Accompagnement Social Personnalisé
CIEPA	:	Centre d'Intégration et d'Epanouissement des Personnes Agées
CLAC	:	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CPS	:	Centre de Promotion Sociale
DAS	:	Direction des Affaires Sociales
DDASM	:	Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance
DPHTA	:	Direction des Personnes Handicapées et de Troisième Age
DDS	:	Direction Départementale de la Santé
FASN	:	Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale
FNM	:	Fonds National de Microfinance
FODEFCA	:	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage
FSS	:	Faculté des Sciences de la Santé
MASM	:	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MS	:	Ministère de la Santé
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé

ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PA	:	Personnes Agées
PNVA	:	Politique Nationale de Vieillissement Actif et en bonne santé
РТА	:	Plan de Travail Annuel
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RBC	:	Réadaptation à Base Communautaire
RC	:	Relais Communautaire
SSH		Service Social Hospitalier
SSJ		Service Social de Justice

INTRODUCTION

Les attributions relatives à la protection sociale et social confiées au Ministère Affaires développement des Sociales et de la Microfinance comprennent d'une part une mission de service public, ainsi que des fonctions régaliennes d'encadrement et de suivi du secteur, et d'autre part une mission de conception et de recherche-action sur les politiques stratégies publiques dans les domaines qui lui sont conférés. Ces différentes attributions concourent à l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté, de bonne santé et de promotion du bien-être, en arrimage avec l'Objectif de Développement Durable 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien -être de tous à tout âge », Programme d'Actions du Gouvernement (2016-2021) à travers le pilier 3 « Amélioration des conditions de vie des populations » ainsi que l'objectif stratégique 3 de la Politique Nationale du Vieillissement Actif en bonne santé (PNVA 2016-2026) « Adapter les systèmes de santé et de soins de longue durée aux besoins des Personnes de Troisième Age (PTA) à tous les niveaux opérationnels (formations socio-sanitaires, communautés et à domicile) » .

La progression démographique de la proportion des personnes âgées 5,5% de la population totale, (RGPH4, 2013) devient une réalité préoccupante au Bénin. Selon la projection de l'INSAE, l'effectif des personnes âgées en 2019, est de 691.183 dont 338.679 hommes et 352.503 femmes. Cette évolution démographique n'est pas synonyme de qualité de vie. Elle intervient à une époque marquée par la globalisation où les structures

familiales traditionnelles se dégradent, les valeurs morales sont en perdition, l'autonomie de l'individu prend de plus en plus d'importance, les coûts de la santé augmentent considérablement et les questions de solidarité sont de moins en moins dans la conscience des peuples et des jeunes générations.

Le vieillissement arbore une problématique de plus en plus complexe et multidimensionnelle. Les risques de dégénérescence sénile et de perte des capacités fonctionnelles augmentent avec l'âge. De ce fait, les personnes âgées font face à des difficultés (maladies, manque de soutien familial, de sécurité sociale, l'âgisme,). Elles sont de plus en plus délaissées voire exclues du processus fonctionnel de la société. Elles subissent des négligences et sont victimes de maltraitance et n'ont pas accès adéquat aux services sociaux de base.

Elles sont particulièrement vulnérables en cas de catastrophe naturelle en raison de leur âge. leur mobilité. dépendance, leur condition physique, émotionnelle ou mentale. Ceci est souvent aggravé par la pauvreté et la localisation, comme les zones rurales reculées ou les zones côtières. Bien que la vulnérabilité particulière des personnes âgées dans les situations de catastrophe soit en train de recevoir une attention croissante, il faut agir davantage pour atténuer et réduire l'impact des risques sociaux sur les personnes âgées et pour s'assurer que leurs droits sont protégés en toutes Ιl est essentiel de reconnaître circonstances. personnes âgées ont des capacités et peuvent contribuer à la préparation et à la réponse aux catastrophes. Elles doivent être des sujets et des acteurs des politiques de gestion de la réduction des risques de catastrophes et de résilience.

Par ailleurs, les personnes âgées ont pour la plupart évolué dans le secteur informel, qui n'offre pas un système de prévoyance sociale. Ainsi, la majorité des personnes âgées, ne pouvant plus travailler suffisamment au soir de leur vie et ne percevant pas de pension de retraite, éprouvent de réelles difficultés à subvenir à leurs besoins. L'exode rural qui érode les solidarités familiales vient accentuer leurs difficultés en milieu rural.

Cette situation des personnes âgées reste problématique et mérite que des dispositions soient prises pour améliorer leur statut social.

Le présent document de directives se veut une boussole et un référentiel pour les acteurs du secteur public et privé dans le cadre de la mise en œuvre des interventions psychosociales au profit des personnes âgées.

Structuré en trois (03) parties, ce document aborde le champ son élaboration (I) : clarifie théorique de les axes d'orientations assortis de prestations indicatives pour lesquelles les niveaux d'application sont proposés (II). présente aussi les conditions de mise en œuvre de ces directives ainsi que le mécanisme de suivi-évaluation

I- CONTEXTE THÉORIQUE D'ÉLABORATION DES DIRECTIVES DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGÉES

A-OBJECTIFS ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE 1-Objectif général Au regard des situations que vivent les personnes âgées et de leurs besoins, le présent document de directives vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de prise en charge psychosociale des personnes âgées au niveau communautaire.

2-Objectifs spécifiques

Les présentes directives concourent spécifiquement à :

- renforcer le cadre ou le champ d'intervention pour une meilleure prise en charge des personnes âgées;
- 2. offrir aux acteurs à divers niveaux, une aide à la décision dans les situations difficiles ;
- 3. définir le paquet de prestations à divers niveaux de la pyramide sociale y compris les soins de longue durée et les soins palliatifs;
- 4. formuler des recommandations, des principales exigences et conditions cadres d'une prise en charge de qualité des personnes âgées en situation de dépendance ou non ;
- 5. définir un plan d'actions assorti d'un plan de ressources pour la mise en œuvre effective des directives.

3-Démarches méthodologiques

L'élaboration des directives sur 1a prise en psychosociale des personnes âgées au niveau communautaire a approche multidisciplinaire notamment requis une contribution de personnes disposant d'une bonne connaissance dans le domaine de la protection sociale et l'accompagnement social. C'est pourquoi, la Direction des Personnes Handicapées et de Troisième Âge (DPHTA) a mis en place une équipe de personnes ressources du secteur des Affaires Sociales pour accompagner le processus. Cette équipe a reçu la mission d'élaborer un draft du document en identifiant les orientations au regard des besoins des personnes âgées et des principes directeurs en matière de prise en charge psychosociale. Elle est en outre chargée de définir le dispositif de suivi évaluation des actions à mener dans le cadre de ces directives.

La revue documentaire a duré dix jours, à raison de huit jours pour la rédaction du document et deux jours consacrés à l'intégration des recommandations du groupe technique qui, a pendant trois jours, examiné la première production faite par les personnes ressources avant la tenue de la séance de prévalidation.

Aussi, après avoir défini le plan de rédaction du document à élaborer, l'équipe l'a soumis à la validation par le groupe de pilotage chargé principalement de coordonner activités entrant dans le cadre de l'élaboration et de la validation du document. Τl a veillé par ailleurs aux orientations stratégiques 1e proposées par document pour l'atteinte des objectifs fixés. A l'issue de la validation du plan de présentation du document, l'équipe de ressources a adopté une méthodologie qui s'articule en trois (3 points):

- 1. les travaux préliminaires
- l'élaboration du document au terme des recherches ;
- 3. l'organisation de la séance de pré-validation technique et de validation.
- 3.1- Les travaux préliminaires

Les travaux préliminaires ont duré quelques jours. Les principales activités menées sont :

- i) la prise de contact et les échanges avec les membres du comité Technique de pilotage sur les objectifs, les axes d'orientations et les outils de travail ;
- ii) les séances de concertation pour une meilleure compréhension du travail à faire et le consensus autour des techniques interactives et participatives afin d'optimiser l'atteinte des objectifs attendus. A cet effet, une technique de choix raisonné a conduit à l'organisation des échanges téléphoniques, des contacts informels et des entretiens avec des acteurs des structures publiques, privées et confessionnelles qui interviennent principalement dans l'accueil, l'hébergement et la prise en charge des personnes âgées.
- iii) la recherche documentaire sur la problématique de prise en charge psychosociale des personnes âgées au Bénin ou dans la sous-région et au niveau international à travers notamment les sites web.

Les données collectées auprès des acteurs et à travers les

divers rapports sur le développement social et les couches vulnérables et particulièrement les personnes âgées ont été exploitées pour faire l'état des lieux sur la situation de ces dernières.

3.2- L'élaboration du document

Afin de garantir le suivi et la qualité du document de directives, un groupe technique a été mis en place par la Direction des Personnes Handicapées et de Troisième Âge. Ainsi, le plan de présentation du document proposé par les personnes ressources, a été validé par ledit groupe technique. C'est sur cette base que les travaux ont été conduits jusqu'à la rédaction du premier draft.

Les différents travaux effectués ont fait l'objet de discussions puis de pré-validation par les membres du groupe technique. Cependant une relecture du document a été faite avec l'appui technique d'autres personnes ressources averties de la thématique et consultées à cet effet. Cette option a permis de renchérir des aspects spécifiques tels que l'implication des acteurs des collectivités locales, la complémentarité du rôle des aidants professionnels, l'accompagnement des personnes âgées en fin de vie. Les paquets minima de services ont donc été consolidés et intégrés au document.

3.3- La pré-validation technique et la validation

La dernière phase est l'étape de la validation du document en atelier pour recueillir l'avis des différentes parties prenantes (acteurs des secteurs public, privé et confessionnel, associations des personnes âgées, représentants des ministères en charge des affaires sociales et de la santé, centres et de prise en charge) concernées problématique des Personnes Mais en prélude à cette séance de validation, , une pré-validation technique a été faite au regard des orientations, des objectifs initialement définis et partagés avec les personnes ressources. L'atelier de validation a permis de prendre en compte les données complémentaires obtenues à divers niveaux. Une relecture du document a été faite par les membres du comité technique après l'étape de validation

B- CHAMP D'APPLICATION

Pour toucher la vulnérabilité multiple des personnes âgées, les directives s'appliquent aux :

- * personnes âgées toutes catégories confondues (dépendantes ou indépendantes);
- * acteurs communautaires (aidants naturels, relais communautaires, volontaires RBC, ONGs, Associations de personnes âgées, groupements de femmes, groupes d'entraide, chefs de cultes, praticiens de la médecine traditionnelle, organisations religieuses, élus locaux,);
- * professionnels en services dans les structures et institutions de prise en charge des personnes âgées (CPS, CIEPA, formations sanitaires, maisons de retraite, OSC etc.);
- * instances politiques appelées à utiliser les présentes directives dans leurs décisions en matière, d'organisation, de règlementation, de législation et d'accompagnement de tout genre dans les milieux où vivent les personnes âgées.

A-DÉFINITION DES CONCEPTS

Tous les concepts ci-dessous ont été élaborés en tentant de mesurer les difficultés que rencontre une personne âgée dans son environnement pour accomplir les gestes (se laver, se nourrir, aller aux toilettes, se déplacer dans une pièce) et les tâches qui ont un rôle important dans la vie quotidienne (faire ses courses, son ménage et préparer ses repas).

Personne âgée	Une personne âgée est une personne dont l'âge est avancé et qui présente les attributs physiologiques et sociaux de la vieillesse. L'OMS définit la personne âgée comme quelqu'un de plus de 60 ans. Selon le découpage des tranches d'âges admis au Bénin, il s'agit d'une personne ayant 60 ans et plus.
Âgisme :	Une attitude ou un comportement de discrimination, de ségrégation, de mépris ou de dépréciation envers un individu ou un groupe d'individus en raison de leur âge.
Aidants naturels ou proches aidants :	bénévoles, des membres d'organisations communautaires et des agents rémunérés mais qui ne sont pas formés.
Aidants professionnels :	aidants rémunérés employés par un prestataire de services (hôpital, maison de retraite, services de soins de proximité ou à domicile).
Soutien psychosocial	Le soutien psychosocial comprend tous les processus et les actions qui favorisent le bien-être général des personnes dans leur environnement social. Ceci inclut le soutien prodigué par la famille, les amis et la communauté dans son ensemble. Le terme peut désigner ce que les individus, les familles, les communautés font eux-mêmes pour préserver leur bien-être psychosocial, et également pour désigner les personnes externes qui subviennent aux besoins psychologiques, sociaux, émotionnels et pratiques des individus, des familles et des communautés, dans le but de préserver, de favoriser ou d'améliorer leur bien-être.
	Activités qui ont explicitement pour but de transformer un cadre de vie ou une situation ayant un impact sur le bien-être social ou psychosocial de populations confrontées à l'adversité. Ce but se réalise généralement en travaillant avec les communautés locales, des secteurs et des organisations, afin de plaider en faveur d'un meilleur accès aux dispositifs de soutien communautaire et aux services essentiels, et en rétablissant des activités récréatives, sociales et professionnelles qui peuvent favoriser le bien-être psychosocial. Les interventions psychosociales visent généralement une ou plusieurs améliorations dans les domaines suivants: a. Compétences et connaissances: savoir par
Interventions psychosociales	exemple comment communiquer et écouter, pouvoir prendre des décisions, employer des mécanismes

	d'adaptation convenant à la culture, acquérir des
	compétences professionnelles, gérer les conflits,
	savoir à qui s'adresser pour obtenir des
	informations.
	b. Bien-être émotionnel: par exemple, se sentir
	en sécurité, avoir confiance en autrui, de
	l'estime de soi, avoir une confiance en l'avenir
	fondée sur des buts réalistes, ne pas craindre
	d'avoir faim ou de tomber malade.
	c. Bien-être social: affection pour ceux qui
	prennent soin de nous, relations avec les pairs,
	sentiment d'appartenance à la communauté, reprise
	des activités culturelles et sociales,
	contribution volontaire et respectueuse dans les
	responsabilités domestiques et pour subvenir aux
	moyens d'existence (UNICEF, 2011).
Autonomie	Elle désigne l'aptitude perçue à maîtriser,
	affronter et prendre des décisions personnelles
	relatives à sa vie quotidienne dans le respect de
	ses propres règles et préférences.
	C'est la capacité à s'acquitter des tâches
	quotidiennes, c'est-à-dire à vivre de manière
Indépendance	indépendante dans son environnement habituel sans
	aide extérieure ou avec une aide extérieure
	minime.
	«la situation de dépendance» signifie que la
	personne a durablement besoin d'aide et de
	soutien dans les activités quotidiennes de base
	(c'est-à-dire l'habillement, la toilette,
Dépendance	l'alimentation, la possibilité d'aller aux
	toilettes, la mobilité, l'organisation de son
	quotidien, les contacts sociaux). La situation de
	dépendance ne s'aggrave en principe qu'après 75
	ans.
	Elle traduit «la perception qu'a une personne de
	sa place dans l'existence, dans le contexte de la
	culture et du système de valeurs du lieu où elle
	vit, par rapport à ses objectifs, attentes,
	normes et préoccupations. Il s'agit d'un large
	champ conceptuel, englobant de manière complexe
0 1117	la santé physique de la personne, son état
Qualité de vie	psychologique, son niveau d'indépendance, ses
	relations sociales, ses croyances personnelles et
	sa relation avec les spécificités de son
	environnement » (OMS, 1994). En ce qui concerne
	les personnes âgées, la qualité de la vie est
	largement déterminée par la capacité à conserver
	son autonomie et son indépendance.
	The same of the same state of the same of

Espérance de	L'expression « espérance de vie en bonne santé »
vie en bonne	est généralement employée comme synonyme d'«
santé	espérance de vie sans incapacité ». Si
	l'espérance de vie à la naissance reste une
	mesure importante du vieillissement de la
	population, l'espérance de vie sans incapacité
	revêt une importance particulière dans le cas des
	personnes âgées.
	Selon le <i>Conseil Supérieur en Travail</i> Social :
	« l'accompagnement social personnalisé est une
	démarche volontaire et interactive qui met en œuvre des méthodes participatives avec la
	personne qui demande ou accepte une aide, dans
	l'objectif d'améliorer sa situation, ses rapports
	avec l'environnement, voire de les transformer.
	L'accompagnement social auprès d'une personne
	s'appuie sur le respect et la valeur intrinsèque
Accompagnement	de chaque individu, en tant qu'acteur et sujet de
Social Personnalisé	droits et de devoirs. Il s'agit d'une méthode
rersonnarise	d'intervention qui suppose la triangulation de
	trois facteurs en présence :
	<pre>* un bénéficiaire appelé parfois participant ;</pre>
	* un dispositif de services ou de personnes
	ressources dans un environnement : famille,
	communauté, amis, voisins, relations
	<pre>professionnelles etc.; * un intervenant (le référent social ou</pre>
	* un intervenant (le référent social ou accompagnateur social).
	Mécanisme consistant à s'adapter à une nouvelle
	situation, à gérer des conditions de vie
Adaptation	difficiles, à s'efforcer de résoudre des
	problèmes et/ou à tenter de minimiser, réduire ou
	supporter le stress et les conflits
	Le terme bien-être désigne un état de santé
	global et les processus permettant de parvenir à
	cet état. Le bien-être comporte des dimensions
	physiques, cognitives, sociales et spirituelles.
	Le concept englobe 'tout ce qui est bon pour une
	personne, comme pouvoir jouer un rôle social
Bien-être	constructif, se sentir heureux et confiant, vivre selon des valeurs définies comme étant bonnes par
	la culture locale, entretenir des relations
	sociales positives et recevoir du soutien de son
	entourage, pouvoir supporter les défis de la vie
	grâce à des mécanismes d'adaptation positifs,
	être en sécurité, être protégé, avoir accès à des
	services de qualité et au marché de l'emploi.

Incapacité	Terme générique recouvrant les handicaps, les limitations à l'activité et les restrictions de participation à la vie sociale. Ainsi, l'incapacité peut être de nature à empêcher de voir ou de marcher, d'utiliser les toilettes, de s'habiller, mais aussi faire obstacle au fonctionnement social ou professionnel, à la scolarisation, au travail, à l'accès aux services sociaux et au maintien des contacts sociaux.
Soins palliatifs	Ce sont les soins administrés à une personne en fin de vie. Ils ne signifient pas l'arrêt des soins curatifs mais regroupent l'accompagnement médical ou / psychosocial donné à la personne en fin de vie et à ses proches pour atténuer la souffrance physique et psychologique dans le respect de l'éthique et de la morale
Soins de longue durée	Ils concernent le traitement à vie des maladies chroniques et des soins de réadaptation pour maintenir la personne indépendante et autonome capable de vivre longtemps malgré son état de santé, sans handicap.
Relais communautaire	Un Relais Communautaire est une personne, homme ou femme volontaire, habitant le village ou la rue, choisie par les habitants de cette entité, ou le service utilisateur et qui assure le pont entre les individus membres d'une famille et ce service. De ce fait, il accepte de consacrer une partie de son temps aux activités d'intérêts communautaires, en vue de contribuer de façon durable aux objectifs de développement de son village ou de sa communauté. Il peut être chargé entre autres de : * Aider les familles à améliorer la qualité des soins familiaux par des démonstrations pratiques; * Faire connaître à la famille les services disponibles; * Sensibiliser les membres de la famille sur les comportements clés à adopter au sein de la famille; * Aider les familles à adopter les pratiques favorables à la santé et au bien-être, * Mobiliser la communauté pour la mise en place des initiatives communautaires.

B- ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION SOCIALE DES PERSONNES ÂGÉES AU BÉNIN

Données démographiques

Au Bénin, la taille de la population des personnes âgées est estimée à 397.411 en 2005, 452.475 en 2010 et 523 .945 en 2015 (OMS). En 2019, l'effectif des personnes âgées au Bénin est estimé à 691.183, selon la projection de l'INSAE (RGPH4). L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée, passant de 42,35 ans dans les années 70 à 60,85 ans en 2016 (Banque Mondiale 2017). Cette dynamique est à l'origine de l'augmentation du nombre de personnes âgées. La conséquence de cette situation est un accroissement des besoins spécifiques de ces dernières dans tous les domaines notamment dans le domaine psychosocial.

Données sociales

Au plan social, les personnes âgées constituent une population trop négligées dans les souvent politiques publiques qui doivent fournir davantage afin de garantir à chacun le droit de vieillir actif et en bonne santé. En raison de l'urbanisation accélérée et de la migration, très peu de jeunes acceptent de vivre en zone rurale pour s'occuper des personnes âgées, qui sont confrontées à de multiples problèmes sociaux et économiques. La précarité et les conditions de vie actuelles font que très peu de personnes sont en mesure d'apporter une assistance sociale et financière convenables à leurs parents.

En dehors de problèmes courants de santé, les personnes âgées développent des maladies non transmissibles chroniques (diabète, insuffisance rénale, maladies cardiovasculaires, affections neurovégétatives, troubles de vision, maladies de la prostate, cancer du col de l'utérus et des seins etc.).

Plusieurs facteurs influencent la vie socio-sanitaire des personnes âgées. Ils sont individuels et environnementaux:

- * Au niveau individuel (les comportements, les changements liés à l'âge, la génétique, la maladie).
- * Au niveau de l'environnement (le logement ; les aides visuelles, les transports, les structures sociales).

Au terme de cet état des lieux de la situation des personnes âgées, il semble judicieux de présenter la synthèse des besoins en protection sociale de ces dernières afin d'envisager les orientations à donner aux directives. Il n'est pas rare d'observer dans certaines contrées du Bénin, des personnes âgées abandonnées et livrées à elles-mêmes pour divers motifs (déchéances familiales, pauvreté, suspicion de sorcellerie etc.).

C-BESOINS EN PROTECTION SOCIALE DE LA PERSONNE ÂGÉE

	DIFFICULTÉS COURANTES	BESOINS EN PROTECTION RÉPONSES APPORTÉES	RÉPONSES APPORTÉES	
		SOCIALE		
*	Environnement familial et communautaire défavorables Conditions de vie précaires Difficultés d'adaptation aux mutations sociales	* Accès et offre de soins de santé, dont des soins spécialisés en gériatrie; a Alimentation appropriée; a Amélioration de la solidarité communautaire		
*	Présence de maladies chroniques, détérioration fonctionnelle Baisse des capacités	l'habitat; * Complément de revenus et de ressources; * Accessibilité aux selon le cas * Appui psychosocial * Accompagnement global proposition de ressources par	pour	
* *	physiologiques Précarité psychosociale Difficulté de communication Présence de stigmates du vieillissement inadaptation aux changements climatiques conditions d'hygiènes	services; * Réduction de l'isolement; * Renforcement de la résilience face aux changements climatiques * Salubrité autour des personnes âgées * Mesures d'hygiène de bas	té ; its its jées	

Commentaire

La réponse du Ministère (dans sa mission de service public) et celle de la plupart des institutions de prise en charge des personnes âgées sont en inadéquation avec la diversité et l'ampleur des besoins :

- * En Exhaustivité: Faute de moyens adéquats, de personnel suffisant et qualifié, il n'est pas possible d'assurer la prise en charge globale et totale qui est préconisée pour chaque usager/client ou dossier. Ainsi, l'accompagnement psycho-social est quasi inexistant, la prise en charge insuffisante. Toutes les prestations spécialisées pour les personnes âgées ne sont pas fournies actuellement par les tous les acteurs à divers niveaux.
- * En Quantité: Les interventions et les appuis du Ministère sont dérisoires par rapport aux demandes déposées. Le déficit est particulièrement accentué pour la prise en charge des personnes les plus à risque (personnes âgées,...). Encore que, par ignorance ou par pudeur, c'est seulement une infirme minorité de la cible qui sollicite l'appui auprès des acteurs publics ou privés, institutionnel ou non.
- * En Qualité: Pendant longtemps, le secteur est caractérisé par la faiblesse du dispositif de coordination des prestations offertes tant par le Ministère que par les autres opérateurs. Cela se traduit par des problèmes d'impartialité et de l'accès aux prestations, de confidentialité, d'adéquation de la réponse aux besoins,
- * En réactivité: Les situations de détresse et d'urgence doivent être traitées rapidement et avec efficacité. Le retard dans la réponse apportée aux demandes ou aux besoins rend souvent caducs ou inappropriés les appuis et accompagnements octroyés.

I- PRINCIPES ET FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES

A- PRINCIPES GÉNÉRAUX

personnes âgées quelles que soient leurs situations (dépendance ou non) ont droit jusqu'à la fin de leur vie à un traitement et une prise en charge appropriés. Une personne âgée ne peut être privée, en raison de son âge ou de sa dépendance, des soins et de l'accompagnement que requiert son état. acteurs communautaires. les soignants et les thérapeutes fondent leurs décisions sur une évaluation commune des aspects médicaux, psychiques, sociaux et fonctionnels ainsi l'environnement. Ce faisant, ils respectent la dignité, 1a sphère privée et la sphère intime de la personne prise aussi lorsque celle-ci n'est plus capable discernement ou souffre de troubles psychiques.

Par ailleurs, il est fréquent que plusieurs professionnels soient associés à la prise en charge de la personne âgée. De ce fait, il peut être difficile pour cette dernière de savoir qui, parmi les intervenants, est responsable des soins et de leur coordination.

L'équipe d'accompagnement et les thérapeutes, qu'ils interviennent en stratégie avancée, au domicile, ou au sein d'une institution de soins de longue durée, désignent un répondant qualifié pour chaque personne âgée. Ils en informent cette dernière, et, le cas échéant, ses proches.

B- CADRE STRATÉGIQUE DE RÉFÉRENCE

Le développement économique et social de toute nation repose sur l'existence des tissus sociaux qui préviennent l'exclusion de certaines catégories de citoyens. Depuis 1954, le Bénin a toujours mis un accent particulier sur l'exigence de justice sociale et le bien-être individuel et collectif. Cette volonté s'est traduite dans les documents fondamentaux comme la Constitution, les politiques nationales sectorielles et les accords internationaux auxquels le Bénin a souscrit.

<u>La Constitution du Bénin,</u> adoptée en 1990, reconnaît le droit légitime à un minimum de bien-être et de dignité pour tous.

L'Etat doit assurer aux citoyens un égal accès aux services et à l'emploi (art 8), protéger la famille dans sa mission de gardienne de la morale et des valeurs traditionnelles (art 18.2), protéger les personnes vulnérables, la femme et l'enfant, les personnes âgées et les personnes handicapées (art 18.4), assurer aux populations l'assistance médicale en cas de maladie (art 16.2).

La loi portant <u>Code des Personnes et de la Famille</u> organise juridiquement l'existence humaine depuis sa naissance jusqu'à son décès en mettant l'accent sur les droits qui lui sont attachés à chaque étape de sa vie.

Des Politiques sectorielles ont été élaborées pour traduire opérationnellement cet engagement de l'État à protéger ses citoyens des aléas sociaux et à les appuyer dans leur développement personnel et collectif.

Les Études Nationales de Perspectives à Long terme ont mis en lumière le projet de société que porte la communauté nationale béninoise, et ont décliné le scenario de développement qui pourra concrétiser cette vision, la vision ALAFIA à l'horizon 2025. La gestion de la solidarité et le renforcement de l'unité nationale sont des dimensions essentielles dans ce scenario. Elles s'appuient sur le renforcement des valeurs familiales et communautaires, le développement des services sociaux essentiels et la protection des couches vulnérables. Récemment, ce document a inspiré l'élaboration du Plan National de Développement 2018-2025 duquel découlent les grandes orientations nationales en matière de prise en charge des groupes vulnérables dont les personnes âgées.

Par ailleurs, <u>les Objectifs de Développement Durable</u>, adoptés par la Communauté Internationale, constituent un ensemble d'engagements à réaliser afin de progresser notablement vers la réduction de la pauvreté à l'horizon 2030. Les préoccupations sociales y sont prépondérantes et concernent entre autres, l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, la bonne santé et le bien-être, la réduction des inégalités. L'atteinte de ces objectifs passe par la prise en compte des problèmes auxquels sont confrontées les personnes âgées.

De nombreuses politiques et stratégies sectorielles déterminent des objectifs quantifiés, des axes d'intervention et des actions visant à satisfaire dans une approche holistique les besoins en protection sociale des personnes âgées. Il s'agit en particulier de <u>la Politique Nationale pour le Vieillissement Actif et en bonne santé</u> et de son Plan d'Action (l'objectif N°3 de cette Politique préconise l'adaptation des systèmes des soins de santé et des services sociaux de base aux besoins spécifiques des personnes âgées avec la mise en place des systèmes de soins de longue durée y compris les soins palliatifs); de la <u>Politique Holistique de Protection Sociale</u> à travers ses composantes relatives au développement des services d'action sociale et l'assistance sociale au profit des groupes vulnérables et pauvres.

Depuis 2016, le Gouvernement a élaboré un Programme d'actions pour cinq ans et met l'accent entre autres sur l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la protection des plus démunis et la réduction de la précarité.

Le Bénin a souscrit à de nombreux engagements internationaux qui relèvent de l'agenda du développement social. Les principaux en sont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Internationale sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination Raciale, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) en vue de réduire la discrimination faites aux femmes avancées en âgées, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, l'agenda social 2063 de l'Union Africaine, etc. tous ces instruments juridiques donnent des orientations et visent à développer des initiatives qui concourent au bien-être des individus et des peuples.

C-PRINCIPES RECOMMANDÉS PAR LES NATIONS UNIES POUR LA PERSONNE AGÉE

N°	VARIABLES	PRINCIPES			
1	Indépendance	 Les personnes âgées devraient avoir accès, en suffisance, aux vivres, à l'eau, au logement, aux vêtements et aux soins de santé grâce à leur revenu, au soutien des familles et de la communauté, et à l'auto-assistance. Les personnes âgées devraient avoir la possibilité de travailler ou d'avoir accès à d'autres sources de revenus. Les personnes âgées devraient pouvoir prendre part à la décision qui détermine à quel moment et à quel rythme elles se retireront de la vie active. Les personnes âgées devraient avoir accès à des programmes appropriés d'enseignement et de formation. Les personnes âgées devraient pouvoir vivre dans des environnements sûrs qui puissent s'adapter à leurs préférences personnelles et à la modification de leurs capacités. Les personnes âgées devraient pouvoir vivre au foyer aussi longtemps que possible. 			
2	Participation	7. Les personnes âgées devraient rester intégrées dans la société, devraient participer activement à la définition et à l'application des politiques qui touchent directement leur bien-être, et devraient partager leurs connaissances et leur savoir-faire avec les jeunes générations. 8. Les personnes âgées devraient être en mesure de rechercher et de faire fructifier les possibilités de rendre service à la collectivité,			

	1	et d'offrir bénévolement leurs services, conformément à leurs intérêts
		et à leurs capacités.
		•
		9. Les personnes âgées devraient pouvoir se constituer en mouvements ou
		en associations de personnes âgées.
		10. Les personnes âgées devraient bénéficier des soins et de la
		protection des familles et de la collectivité dans le respect du système
		de valeurs culturelles de chaque société.
		11. Les personnes âgées devraient avoir accès aux soins de santé qui les
		aident à conserver ou à retrouver un niveau de bien-être physique,
		mental et émotionnel optimal et qui serve à prévenir ou à retarder
		l'arrivée de la maladie.
		12. Les personnes âgées devraient avoir accès à des services sociaux et
		juridiques capables de renforcer leur capacité d'autonomie, de les
		protéger et de les soigner.
		13. Les personnes âgées devraient avoir accès à des services
		hospitaliers capables d'assurer leur protection, leur réadaptation et
		leur stimulation sociale et mentale dans un environnement humain et sûr.
		14. Les personnes âgées devraient pouvoir jouir des droits de l'homme et
		des libertés fondamentales lorsqu'elles sont en résidence dans un foyer
		ou dans un établissement de soins ou de traitement; il convient, en
		particulier, de respecter pleinement leur dignité, leurs croyances,
		leurs besoins et leur droit à la vie privée et celui de prendre des
		décisions en matière de soins et à propos de la qualité de leur vie.
3	Épanouissement	15. Les personnes âgées devraient avoir la possibilité d'assurer le

Epanouissement personnel

15. Les personnes âgées devraient avoir la possibilité d'assurer le plein épanouissement de leurs

		possibilités. 16. Les personnes âgées devraient avoir accès aux ressources de la société sur les plans éducatif, culturel, spirituel et en matière de loisirs.
4	Dignité	17. Les personnes âgées devraient avoir la possibilité de vivre dans la dignité et la sécurité sans être exploitées ni soumises à des sévices physiques ou mentaux. 18. Les personnes âgées devraient être traitées avec justice quels que soient leur âge, leur sexe, leur race ou leur origine ethnique, leurs handicaps ou autres caractéristiques, et être appréciées indépendamment de leur contribution économique.

Toutes les interventions doivent privilégier les intérêts des personnes âgées, respecter leurs décisions et être guidées par les principes de confidentialité, de sûreté, de sécurité, de respect, de dignité et de non-discrimination. L'égalité des genres et le respect des droits des personnes âgées, quels que soient leur âge ou leur origine. Trois approches étroitement liées :

- * Une approche participative qui cherche à relier la participation des personnes âgées à la conception des programmes et à leurs réactions et commentaires.
- * Une approche communautaire qui reconnaît la résilience, les capacités, les talents et les ressources des personnes âgées, et qui se concentre sur l'identification et le renforcement des capacités communautaires à s'autoprotéger.
- * Une approche basée sur les droits, qui requiert de travailler activement à la réalisation des droits humains des personnes âgées, qui s'efforce de corriger les pratiques discriminatoires et les divisions de pouvoir injustes qui freinent le développement, et qui veille à ce que les plans, les politiques et les processus de développement soient ancrés dans un système de droits et qu'ils correspondent aux obligations fixées par les lois nationales et internationales.

1-Assurer l'équité devant les soins et leur accès

Toutes les personnes âgées doivent avoir accès à des services de santé et à un soutien psychosocial de qualité. Elles doivent bénéficier d'un niveau d'accès et d'une qualité de soins et d'accompagnement équivalents à ceux dont jouit la population de façon ordinaire, à des coûts semblables ou moins élevés, et sans qu'il soit fait de discrimination au sein de la communauté.

Il peut y avoir plusieurs raisons pour lesquelles des personnes ayant des problèmes psychosociaux ne reçoivent pas l'assistance nécessaire. Cela peut être dû à la stigmatisation, à la honte, à la marginalisation de certains groupes ou au manque d'information sur les services disponibles.

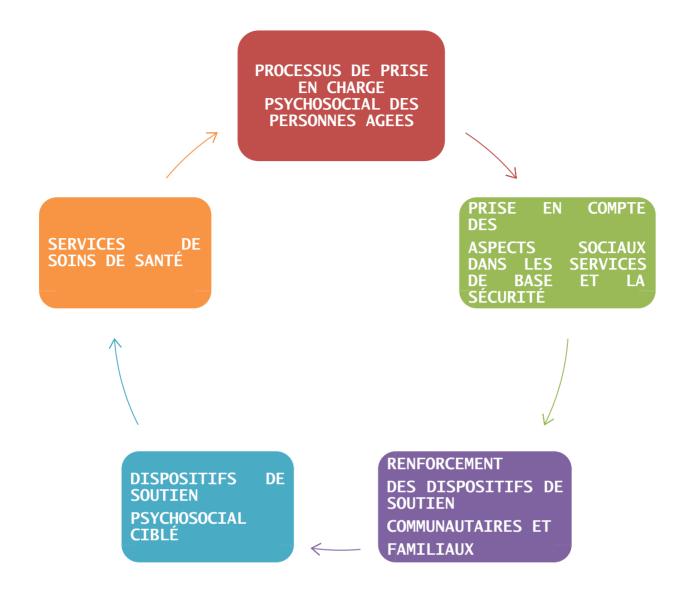
2-Évaluer les besoins et les ressources

Les programmes et les interventions à l'endroit des personnes âgées doivent être basés sur une évaluation des besoins systématique et inclusive.

Les évaluations visent généralement à mieux comprendre la situation et les problèmes des personnes âgées, leur capacité à gérer ces problèmes, les ressources qui sont disponibles et les moyens à mettre en œuvre pour renforcer ces ressources. Les processus d'évaluation doivent prendre en compte les besoins et les ressources notamment en matière d'accompagnement psychosocial.

3-Adopter une approche systémique

Les individus étant différents, ils ont également des types de besoins différents (allant des services de prévention et de promotion de la santé aux traitements spécialisés). Il est primordial de prendre en compte cette diversité des besoins. Il importe également de promouvoir une utilisation équilibrée et justifiée des ressources. C'est pourquoi les activités de prise en charge psychosociale des personnes âgées doivent être conçues dans le cadre d'un système à multiples niveaux de support complémentaire avec des systèmes de référence.



Confère l'explication de l'approche suivant les étapes ciaprès :



- 4-S'efforcer de fournir des prestations de services intégrés Le soutien psychosocial ne doit pes être considéré comme un 'secteur indépendant' isolé des autres services et dispositifs de soutien, mais il doit s'intégrer dans le dispositif de soutien communautaire et dans les programmes et les systèmes de prise en charge et des soins déjà en place
 - 5-Adapter les services aux Öderférentes étapes de la situation de la personne âgée (Personne âgée dépendante ou non)
 - 6-Renforcer les capacités

Les prestations de services directes doivent s'accompagner d'une stratégie de renforcement des capacités et de la gestion des connaissances par le biais de partenariats, et elles doivent inclure des systèmes pour la formation complémentaire et la supervision.

7-Adopter le suivi et l'évaluation appropriés et systématiques

Les interventions en matière de prise en charge psychosociale de la personne âgée doivent faire l'objet de suivi et d'évaluation systématiques. NB: Les directives consignées dans le tableau suivant ont été formulées à partir des besoins essentiels et spécifiques des personnes âgées ; qu'elles soient dépendantes ou indépendantes. Dans le tableau, les besoins essentiels et spécifiques représentent les domaines d'intervention.

D- PRÉSENTATION DES DOMAINES D'INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE

Domaines	Prestations	Niveaux de mise en œuvre			
d'intervention		National	Institutionnel	Communautaire/ Local	Familial
	Incitation des familles à	MASM/DPHTA	CPS	Associations de	Aidants
	prendre en compte	MECDV/	CIEPA	PA	Naturels et
	l'accessibilité et la	Direction	DDASM	Association de	Collatéraux
	mobilité des personnes âgées	du cadre de	MAIRIE	Développement	
	lors de la conception du plan	vie	OSC	Elus locaux	
	de construction des			Les chefs de	
I	habitations			cultes	
				Relais	
HABITAT				communautaires	
				Groupe	
				d'entraide OSC	
	Sensibilisation des familles	DPHTA	CPS	Associations de	Aidants
	au réaménagement des	Direction	CIEPA	PA	Naturels et
	habitations des personnes	du cadre de	DDASM	Association de	Collatéraux
	âgées en tenant compte de	vie	MAIRIE	Développement	
	leurs besoins		0SC	Elus locaux	
				Les chefs de	
				cultes	
				Relais	
				communautaires	
				0SC	
				Groupes	
				d'entraide	
				Aménagistes	

Prévision des mesures de	MASM/DPHTA	CPS	Associations de	Aidants
sécurité au niveau des	Direction	CIEPA	PA	Naturels et
habitations des personnes	du cadre de	DDASM	Groupes	Collatéraux
âgées en cas des sinistres	vie	MAIRIE	d'entraide	
(incendie, inondation,	ANPC			
intoxication par pollution de				
l'air)				
Sensibilisation des familles	MASM/DPHTA	CPS	Associations de	Aidants
à l'hygiène et à	MS/DHAB	CIEPA	PA	Naturels et
l'assainissement du cadre de	MECDV/Direc	DDASM	Association de	Collatéraux
vie des personnes âgées	tion du	MAIRIE	Développement	
(toilette, WC adapté,	Cadre de	OSC	Elus locaux	
aération du local,	vie		Les chefs de	
désencombrement de l'espace			cultes	
pour éviter les chutes)			Groupes	
			d'entraide	
Facilitation de l'accès des	MASM/DPHTA	MAIRIE	Associations de	Aidants
personnes âgées à l'eau	MME/SONEB	DDASM	PA Association	Naturels et
potable et à l'électricité	SBEE	Direction	de Développement	Collatéraux
(seaux avec couverts propres,	MME/Directi	Départementale	Elus locaux	
robinet, forage, panneau	on de	de l'Hydraulique	Les chefs de	
solaire, lanterne, lampe	l'hydrauliq		cultes	
rechargeable,)	ue		Groupes	
	MASM/FASN		d'entraide	
Mise à disposition des	MASM/DPHTA	CPS	Associations de	Aidants
personnes âgées des matériels	MS/DDS	MAIRIE	PA	naturels et
de couchages et veiller à		0SC	Association de	collatéraux
leur entretien (nattes,			Développement	
matelas, lits, draps de lits,			Elus locaux	
couverture, moustiquaires)			Les chefs de	
			cultes	

II Environnement/ Changement climatique	Promotion de construction d'habitats à base de matériaux adaptés au changement climatique	MASM/DPHTA MECDV/Direc tion du cadre de vie ANCB ABE ANDF	Mairie OSC COGEF (Comité de Gestion Foncière) SVGF (Session Villageoise de Gestion Foncière)	Groupes d'entraide Associations de PA OSC Association de Développement Elus locaux Les chefs de cultes Groupes d'entraide Associations de	Aidants naturels et collatéraux
	de la reforestation	MASM/DPHIA ONAB MECDV/Direc tion du cadre de vie	OSC	PA OSC Association de Développement Elus locaux Les chefs de cultes Groupes d'entraide	naturels et collatéraux
	Promotion du transport commun en réservant un espace aménagé pour les personnes âgées	MASM/DPHTA MIT/Directi on du transport	MAIRIE Compagnies de transport	Associations de PA Associations de Développement Elus locaux	Aidants naturels et collatéraux
III DÉPLACEMENT	Aménagement de l'intérieur et de l'extérieur du domicile des personnes âgées pour faciliter leur mouvement	MASM/DPHTA MIT/Directi on du transport	MAIRIE	Associations de PA de Associations de développement	Aidants naturels et collatéraux

Appui aux personnes âgées en	MASM/DPHTA/	MAIRIECPS	Associations de	Aidants
matériels spécifiques adaptés	FASN/	CIEPA	PA	naturels et
à leurs besoins de locomotion	UG-RBC	Hôpitaux	Volontaires	collatéraux
et pour la correction	MS	OSC	RBC	
posturale (aides techniques,			Relais	
fauteuils roulants,			communautaires	
appareillage, prothèses)			Groupes	
			d'entraide	
			OSC	
			Associations de	
			Développement	
			Chefs de culte	
Formation des aidants	MASM/DPHTA/	MAIRIE	Associations de	Aidants
naturels à la manipulation et	FASN/	CPS	PA	naturels et
à l'utilisation des aides	UG-RBC	CIEPA	Volontaires	collatéraux
techniques ou appareils mis à		OSC	RBC	
la disposition des personnes		Centres de santé	Relais	
âgées dont ils ont la garde		Centres	communautaires	
		d'accueil de	Groupes	
		personnes âgées	d'entraide	
			Associations de	
			Développement	
			OSC	
			Associations de	
			Développement	
Facilitation de l'accès des	MASM/DPHTA/	Hôpitaux	Associations de	Aidants
personnes âgées aux services	FASN/	CPS	PA	naturels et
de kinésithérapie et de	UG-RBC	CIEPA	Associations de	collatéraux
réadaptation (rééducation	MS	MAIRIE	Développement	
fonctionnelle,		OSC	OSC	

	Promouvoir l'activité physique en vue de prévenir des troubles musculo- squelettiques de la mobilité et de la vitalité (marche, vélos) Sensibilisation des populations sur les réflexes d'aide à avoir à l'égard des personnes âgées dans leur mouvement	MASM/DPHTA/ UG-RBC MTCS MASM/DPHTA MS Tous les ministères des trois ordres de l'enseignem	Centres de santé Centres d'accueil de personnes âgées CPS CIEPA MAIRIE OSC Centres de santé Centres d'accueil de personnes âgées Mairie CPS CIEPA Hôpitaux OSC Centres de santé Centres	Volontaires RBC Associations Relais communautaires Groupes d'entraide Associations de personnes âgées Groupes d'entraide CLAC ou Maison des jeunes Elus locaux Associations de Développement Associations de personnes âgées Comité RBC Relais communautaires Groupes d'entraide	Aidants naturels et collatéraux Aidants naturels et collatéraux
	_	des trois	OSC Centres de santé	communautaires	
IV	Information des personnes âgées sur les mesures de prévention des facteurs à	MASM/DPHTA MS	Mairie Centre de santé OSC	Associations de personnes âgées Comité RBC	Aidants naturels et collatéraux
PROTECTION	risque des maladies chroniques			Relais communautaires Groupes	

Information, Education et Communication/CCC des PA qui s'adonnent à l'alcool et au tabac et les aidants naturel sur les conséquences et les services de sevrage	MENC	Mairie CPS CIEPA OSC	d'entraide Radios communautaires Associations de personnes âgées Comité RBC Relais communautaires Groupes d'entraide Associations de développement Radios	Aidants naturels et collatéraux Groupes d'entraide
Facilitation de l'accès des personnes âgées dépendantes de l'alcool et du tabac aux services de sevrage	DPHTA MS MENC	Mairie CPS CIEPA OSC	Associations de personnes âgées Comité RBC Associations de développement Elus locaux Relais communautaires Groupes d'entraide Radios communautaires	Aidants naturels et collatéraux Groupes d'entraide
Prise en charge des personnes âgées dépendantes de l'alcool et /ou du tabac	MS MENC	Mairie CPS CIEPA OSC	Associations de personnes âgées Comité RBC Relais	Aidants naturels et collatéraux

Protection des personnes âgées dépendantes contre les chutes, la maltraitance et les abus de tout genre	MASM/DPHTA MS MISP MJL MENC	Mairie CPS CIEPA Services Sociaux de Justice Police Républicaine Formations Sanitaires CIPEC OSC	communautaires Associations de développement Elus locaux Groupes d'entraide Radios communautaires Associations de personnes âgées Groupes d'entraide Relais communautaires Comité RBC Associations de développement Elus locaux Radios communautaires	Aidants naturels et collatéraux
Sensibilisation des aidants naturels et collatéraux et	MASM/DPHTA Ministère	Mairie CPS	Associations de personnes âgées	Aidants naturels et
toute la population sur les	de LA	CIEPA	Groupes	collatéraux
textes et lois protégeant les	Justice	Services Sociaux	d'entraide	
personnes âgées		de Justice	Relais	
		Police	communautaires	
		Républicaine	Comité RBC	
		Formations	Radios	
		Sanitaires CIPEC	communautaires	

		OSC		
Information des personnes	MASM/DPHTA	Mairie	Associations de	Aidants
âgées et les aidants naturels	MS	DDASM	personnes âgées	naturels et
et collatéraux et toute la	MENC	DDS	Groupes	collatéraux
population sur les mesures de		CPS	d'entraide	
prévention des maladies		CIEPA	Relais	
chroniques		SSH	communautaires	
		Formations	Comité RBC	
		sanitaires	Radios	
		OSC	communautaires	
Sensibilisation à	MASM/DPHTA	DDASM	Associations de	Aidants
l'implication des personnes	MJL	CPS	personnes âgées	naturels et
âgées à la gestion de leurs		CIEPA	Groupes	collatéraux
biens		SSJ	d'entraide	
		OSC	Relais	
			communautaires	
			Comité RBC	
			Radios	
			communautaires	
Facilitation de l'accès des	MASM/DPHTA	DDASM	Associations de	Aidants
personnes âgées aux services	MS	CPS	personnes âgées	naturels et
de psychologue et de		CIEPA	Groupes	collatéraux
psychiatre en cas de démence		SSH	d'entraide	
sénile		OSC	Relais	
			communautaires	
			Comité RBC	
			Radios	
			communautaires	
Recensement spécifique des	MASM	OSC	Associations de	Aidants
PA (Cartographie communale)	MDP/INSAE	DDDP	personnes âgées	naturels et
		DDASM/CPS	Relais	collatéraux

V INTÉGRATION			Mairie	communautaires Groupe d'entraide Comité RBC Radios communautaires	
SOCIALE	Organisation de dialogues intergénérationnels au sein de la communauté	MASM/DPHTA MENC	DDASM/CPS	Associations de personnes âgées Relais communautaires Groupe d'entraide Radios communautaires	Aidants naturels et collatéraux
	Sensibilisation de la population à l'implication des personnes âgées dans les actions de développement de la communauté	MASM/DPHTA	DDASM/CPS CIEPA OSC	Associations de personnes âgées Associations de développement Elus locaux Groupe d'entraide Relais communautaires	Aidants naturels et collatéraux
	Facilitation à la participation des personnes âgées aux instances de prise de décision dans la communauté	MASM/DPHTA	DDASM/CPS OSC CIEPA Mairie	Associations de personnes âgées Associations de développement Elus locaux Groupe d'entraide Relais	Aidants naturels et collatéraux

			communautaires	
Incitation des familles à l'organisation des rencontres de soutien périodiques (hebdomadaires ou mensuelles) au profit des personnes âgées	MASM/DPHTA	DDASM/CPS OSC CIEPA Mairie	Associations de personnes âgées Groupe d'entraide Relais communautaires Associations de développement Elus locaux	Aidants naturels et collatéraux
Promotion des réseaux de solidarité informelle, payante et organisée au profit des personnes âgées	MASM/DPHTA MTFP/Mutuel les Sécurité Sociale	CPS CIEPA OSC	Associations de personnes âgées Groupe d'entraide Relais communautaires	Aidants naturels et collatéraux
Promotion des associations de personnes âgées dans les communautés	MASM/DPHTA	DDASM/CPS CIEPA OSC Mairie	Associations de personnes âgées Associations de développement Elus locaux Groupe d'entraide Relais communautaires	Aidants naturels et collatéraux
Sensibilisation de la population sur la stigmatisation des personnes âgées de sexe féminin (la sorcellerie)	MASM/DPHTA MENC	DDASM/CPS SSJ CIEPA OSC Mairies	Associations de PA Les chefs de culte Associations de développement	Aidants naturels et collatéraux

Promotion de l'inclusion des personnes âgées de sexe féminin aux instances de prise de décision et aux actions de développement de la communauté	MASM/DPHTA MENC	DDASM/CPS CIEPA OSC Mairies	Elus locaux Les leaders d'opinion Relais communautaires Groupe d'entraide Associations de personnes âgées Groupe d'entraide Relais communautaires Leaders d'opinion Associations de développement Elus locaux Radios	Aidants naturels et collatéraux
Création et animation des espaces d'échange et de divertissement au profit des personnes âgées	MASM/DPHTA MTCS/DDTCS	DDASM/CPS CIEPA OSC Mairies	communautaires Associations de personnes âgées Groupe d'entraide Relais communautaires Associations de développement Elus locaux	Aidants naturels et collatéraux
Organisation des séances de partage de savoirs endogènes	MASM/DPHTA MTCS/DDTCS	DDASM/CPS CIEPA	Associations de personnes âgées	Aidants naturels et

VI	par les personnes âgées au		OSC	Groupe	collatéraux
	profit de la jeune génération		Mairies	d'entraide	
			Zones sanitaires	Relais	
RÉALISATION DE				communautaires	
SOI-MÊME				Leaders	
				d'opinion	
				Associations de	
				développement	
				Elus locaux	
	Sensibilisation des personnes	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
	âgées à mettre à la	MTFP/	CIEPA	personnes âgées	naturels et
	disposition des jeunes leur		OSC	Groupe	collatéraux
	savoir-faire et leurs		Mairies	d'entraide	
	expériences professionnelles		DDTFP	Associations de	
				développement	
				Elus locaux	
				Relais	
				communautaires	
	Incitation des personnes	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
	âgées à la valorisation de	Autres	CIEPA	personnes âgées	naturels et
	leurs potentiels et leurs	ministères	OSC	Groupe	collatéraux
	talents	Sectoriels	Mairies	d'entraide	
			Directions	Associations de	
			sectorielles	développement	
				Elus locaux	
				Relais .	
				communautaires	
	Facilitation à l'accès aux	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
	soins appropriés aux	MS	OSC	personnes âgées	naturels et
	personnes âgées		Mairies	Groupe	collatéraux
			Formations	d'entraide	

			sanitaires	Associations de développement Elus locaux Relais communautaires	
VII SOINS DE SANTÉ	Accompagnement à la prise de décision de recourir aux soins	MASM/DPHTA MS	DDASM/CPS CIEPA DDS Formations sanitaires	Associations de personnes âgées Groupe d'entraide Relais communautaires Associations de développement Elus locaux	Aidants naturels et collatéraux
	Facilitation au déplacement de la personne âgée au Centre de Santé	MASM/DPHTA	DDASM/CPS Mairies	Associations de personnes âgées Groupe d'entraide Associations de développement Elus locaux Relais communautaires	Aidants naturels et collatéraux
	Mise en place d'un mécanisme de transport des personnes âgées malades au Centre de santé	MASM/DPHTA MS MISP	DDASM/CPS SAMU Sapeurs-pompiers OSC Mairies Formations Sanitaires	Associations de personnes âgées Groupe d'entraide Relais communautaires	Aidants naturels et collatéraux Groupes d'entraide
	Mise en place d'un dispositif	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants

de prise en charge des	UCP/ARCH	DDS	personnes âgées	naturels et
personnes âgées malades dans	MS	Formations	Groupe	collatéraux
les formations sanitaires		sanitaires	d'entraide	
		Mairies	Relais	
			communautaires	
Mise en place d'un dispositif	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
d'accès aux soins à domicile	MS	DDS	personnes âgées	naturels et
des personnes âgées		0SC	Groupe	collatéraux
dépendantes		Mairies	d'entraide	
		Formations	Associations de	
		Sanitaires	développement	
			Elus locaux	
			Relais	
			communautaires	
Appui à l'acquisition des	MASM/DPHTA/	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
soins médicaux aux personnes	DAS	SSH	personnes âgées	naturels et
âgées indigentes (Assurance	MS/ANAM	DDS/Formations	Groupe	collatéraux
maladie, secours maladie,		sanitaires	d'entraide	
secours indigents,)		OSC	Relais	
		Mairies	communautaires	
			Associations de	
			développement	
			Elus locaux	
Facilitation de soins de base	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
et de longue durée aux	MS	Formations	personnes âgées	naturels et
personnes âgées (prise en		sanitaires,	Groupe	collatéraux
charge du polyhandicap, de la		OSC	d'entraide	Groupes
polypathologie, etc.);		Mairies	Relais	d'entraide
			communautaires	
			Volontaires RBC	

			Associations de	
			développement	
			Elus locaux	
Promotion de soins palliatifs	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
aux personnes âgées (prise en	MS	SSH	personnes âgées	naturels et
charge des escarres,		Formations	Groupe	collatéraux
réhydratation, diminution de		sanitaires	d'entraide	
la souffrance psychologique,		OSC	Relais	
soins jusqu'à la fin de vie,)		Mairies	communautaires	
			Volontaires RBC	
			Associations de	
			développement	
			Elus locaux	
Suivi des prescriptions de	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Volontaires RBC	Aidants
soins médicaux (prise de	MS	DDS/Formations	Relais	naturels et
médicaments, utilisation des		sanitaires	communautaires	collatéraux
appareillages et autres aides		OSC	Groupe	
techniques)		CIEPA	d'entraide	
		Mairies	Associations de	
			développement	
			Elus locaux	
Promotion de la télémédecine	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Groupe	Aidants
au profit des personnes âgées	MS/DNH/DIP	DDS/Formations	d'entraide	naturels et
	MENC/APDP	sanitaires	Relais	collatéraux
		OSC	communautaires	
		MAIRIE	Associations des	
			personnes âgées	
 Formation des personnes âgées	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
et des aidants naturels et	MS/DSME	FSS	personnes âgées	naturels et
collatéraux sur le guide	MESRS	INMES	Groupe	collatéraux
alimentaire du Bénin pour les	MESTFP	IFSIO	d'entraide	

VIII ALIMENTATION	personnes âgées		OSC MAIRIE	Associations de développement Elus locaux Relais communautaires	
	Dissémination du guide alimentaire du Bénin pour les personnes âgées	MASM/DPHTA (MNTIC)	DDASM/CPS OSC (ORTB et autres) CIEPA MAIRIE	Associations de personnes âgées Groupe d'entraide Associations de Développement Elus locaux Relais communautaires (Radios communautaires	Aidants naturels et collatéraux
	Appui à l'acquisition des aliments essentiels par les personnes âgées indigentes	MASM/DPHTA (MDGLAT)	DDASM/CPS OSC CIEPA MAIRIE	Associations de personnes âgées Groupe d'entraide Associations de Développement Elus locaux Relais communautaires (Radios communautaires	Aidants naturels et collatéraux
	Mise en place de magasins de	MASM/DPHTA	CPS	Associations de	Aidants
	vivres autogérés par les	MAEP	OSC Mairies	personnes âgées	naturels et
	Associations de personnes âgées dans les communautés	(MDGLAT)	Mairies CARDER	Aidants naturels et collatéraux	collatéraux

	Mise en place des Travaux d'Intérêt Communautaire (TMIC) Champs, vergers, jardinage, au profit des personnes âgées	MASM/DPHTA MDGLAT MAEP	DDASM/CPS Associations de PA, OSC Mairie CRA	Association de développement Groupe d'entraide Elus locaux Associations de personnes âgées Association de développement Groupes d'entraide	Aidants naturels et collatéraux
	Promouvoir l'approvisionnement en eau potable au profit des communautés de point d'eau potable	MASM/DPHTA MEM/DGE (MINISTERE DU Plan et du Développeme nt, MAEP, MDGLAT)	DDASM/ CPS OSC Mairie CIEPA SONEB DGE Mairies	Elus locaux Associations de personnes âgées Hydraulique villageoise Groupes d'entraide Relais communautaires Elus locaux	Aidants naturels et collatéraux
IX PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE	Mise en place d'un système de prise en charge psychologique des personnes âgées	MASM/DPHTA Autres ministères sectoriels	DDASM/CSP CIEPA Mairies OSC Centre de Psychologie ou de Gérontologie ou de Psychiatrie DDS	Associations de personnes âgées Relais communautaires Groupe d'entraide Associations de Développement	Aidants naturels et collatéraux

	Elaboration d'une	MASM/DPHTA	DDASM/CSP	Associations de	Aidants
	plaquette/fiche	Autres	CIEPA	personnes âgées	naturels et
	d'informations	ministères	Mairies	Relais	collatéraux
	d'accompagnement	sectoriels	OSC	communautaires	
	psychologique des personnes		Associations des	Groupe	
	âgées		psychologues et gérontologues	d'entraide	
	Formation des acteurs sur	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
	1'accompagnement	MS	CIEPA	personnes âgées	naturels et
	psychologique des personnes		OSC	Groupe	collatéraux
	âgées		Mairies	d'entraide	
			Associations des	Relais	
			(psychologues et	communautaires	
			gérontologues		
	Appui à la prise en charge	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
	des personnes âgées ayant	MS	CIEPA	personnes âgées	naturels et
	besoin d'accompagnement		OSC	Groupe	collatéraux
	psychologique spécifique		Mairies	d'entraide	
			Associations des	Relais	
			(psychologues et gérontologues	communautaires	
	Soutien de l'action en	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
	justice des personnes âgées	MJL	SSJ	PA	naturels et
X			CIEPA	Relais	collatéraux
			Centres d'aide	communautaires	
Justice			juridique	Groupe	
			OSC	d'entraide	
			Mairie	Associations de	
				développement	
				Leaders	

				d'opinion	
	Accompagnement de la personne âgée dans sa volonté de disposer d'un testament	MASM/DPHTA MJL	DDASM/CPS SSJ CIEPA Centres d'aide juridique OSC Mairie	Associations de PA Relais communautaires Groupe d'entraide	Aidants naturels et collatéraux
	Sensibilisation des personnes âgées à organiser leur succession	MASM/DPHTA MJL Autres ministères sectoriels	DDASM/CPS CIEPA Centres d'aide juridique OSC Mairies	Associations de PA Associations de développement Groupe d'entraide Relais communautaires	Aidants naturels et collatéraux
XI DIVERTISSEMENT	Création et animation des aires de loisirs et de sports dans les communautés	MASM/DPHTA MTCS/DL	DDASM/CPS DDTCS CIEPA MAIRIE OSC	Associations de PA ONG Associations de Développement Relais communautaires	Aidants naturels et collatéraux
	Mise à disposition de kits de jeux aux associations des personnes âgées	MASM/DPHTA MTCS/DL	DDASM/CPS CIEPA MAIRIE OSC	Associations de PA ONG Associations de Développement Relais communautaires	Aidants naturels et collatéraux
	Organisation de compétition ludique au profit des	MASM/DPHTA MTCS/DL	DDASM/CPS CIEPA	Associations de PA	Aidants naturels et

	personnes âgées		MAIRIE OSC	ONG Associations de Développement	collatéraux
XII RENFORCEMENT DE CAPACITÉ ET RECONVERSION PROFESSIONNELL	Formation des acteurs sur les thématiques liées au vieillissement	MASM/DPHTA MS MESRS	DDASM/CPS Hôpitaux (Gériatre, Gérontologue, Psychologue, Psychiatre)	Associations de PA ONG Associations de Développement	Aidants naturels et collatéraux
E	Formation des acteurs sur les droits des personnes âgées	MASM/DPHTA MJL	DDASM/CPS CIEPA MAIRIE OSC	Associations de personnes âgées ONG Groupes d'entraide Associations de développement Elus locaux Relais communautaires	Aidants naturels et collatéraux
	Appui aux personnes âgées désireuses de changer d'activité	MASM/DPHTA MPME MTFP/FODEFC A	DDASM/CPS CIEPA MAIRIE OSC	Associations de personnes âgées Associations des Artisans ONG Groupes d'entraide Associations de développement	Aidants naturels et collatéraux
	Facilitation à l'accès au capital de démarrage pour le financement des AGR des	MASM/DPHTA/ FNM MPME	DDASM/CPS CIEPA IMF	Associations de personnes âgées Associations de	Aidants naturels et collatéraux

	personnes âgées reconverties		MAIRIE OSC	développement ONG	
	Encadrement technique des personnes âgées reconverties	MASM/DPHTA/ FNM MPME MTFP/FODEFC A	DDASM/CPS CIEPA MAIRIE OSC	Associations de personnes âgées Associations de développement ONG Groupes d'entraide	Aidants naturels et collatéraux
	Formation des acteurs de prise en charge des personnes âgées sur l'approche Accompagnement Social Personnalisé	MASM/DPHTA (spécialist es en ASP)	DDASM/CPS CIEPA MAIRIE OSC	Associations de personnes âgées Associations de développement ONG Groupes d'entraide	Aidants naturels et collatéraux
	Mise en œuvre de l'approche ASP par les acteurs	MASM/DPHTA	DDASM/CPS CIEPA MAIRIE OSC	Associations de personnes âgées Associations de développement ONG Groupes d'entraide	Aidants naturels et collatéraux
XIII GESTION DES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ	Accroitre l'appui de l'État aux personnes âgées en cas de catastrophe	MASM/DPHTA MISP/ANPC MEF Comité de protection civile	DDASM/CPS CIEPA MAIRIE OSC Comité communal de réduction des risques et catastrophes	Associations de personnes âgées Associations de développement ONG Groupes d'entraide Elus locaux	Aidants naturels et collatéraux

Gestion de la situation de	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
fin de vie	MS MISP	CIEPA MAIRIE	personnes âgées Associations de	naturels et collatéraux
		OSC	développement ONG Cultes religieux Elus locaux Groupes	
			d'entraide Relais communautaires	
Mise en place d'un dispositif opérationnel d'évacuation et	MASM/DPHTA/ FASN	DDASM/CPS CIEPA	Associations de personnes âgées	Aidants naturels et
de prise en charge des personnes âgées en cas de catastrophe	MS MISP/ANPC MDGLAT	MAIRIE OSC Comité communal	Associations de développement ONG	collatéraux
	TIB GEAT	de réduction des risques et catastrophes	Elus locaux Groupes d'entraide	
Promotion de la solidarité communautaire en cas de catastrophe	MASM/DPHTA/ FASN MS	DDASM/CPS DDS CIEPA	Associations de personnes âgées Associations de	Aidants naturels et collatéraux
	MISP/ANPC MDGLAT	MAIRIE OSC	développement ONG	
		Comité communal de réduction des risques et catastrophes	Groupes d'entraide Relais communautaires Elus locaux	
Accompagnement des personnes	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants

	âgées lors des événements	MS	CIEPA	personnes âgées	naturels et
	familiaux douloureux (décès	MDGLAT	MAIRIE	ONG	collatéraux
	de conjoint, de descendant		0SC	Groupe	
)		Association des	d'entraide	
			psychologues	Elus locaux	
				Relais	
				communautaires	
	Suivi -évaluation de la mise	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
XIV	en œuvre des différentes		CIEPA	personnes âgées	naturels et
	formations et dispositifs		OSC		collatéraux
SUIVI-			Mairie		
ÉVALUATION			Formations		
			sanitaires		
	Supervision des centres de	MASM/DPHTA	DDASM	Associations de	Aidants
	prise en charge et des		CPS	Développement	naturels et
	Associations de personnes		CIEPA		collatéraux
	âgées et ONG		Formations		
			sanitaires		
	Collecte, centralisation et	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Groupes	Aidants
	traitement des rapports		CIEPA	d'entraide	naturels et
	périodiques des centres de		Formations		collatéraux
	prise en charge des personnes		sanitaires		
	âgées				
	Rencontres périodiques avec	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Relais	Aidants
	les acteurs et les		CIEPA	communautaires	naturels et
	associations personnes âgées		MAIRIE		collatéraux
			OSC		
	Elaboration et vulgarisation	MASM/DPHTA	DDASM/CPS	Associations de	Aidants
	des rapports de suivi et		DDS	personnes âgées	naturels et
	évaluation		CIEPA		collatéraux
			Formations		

Gestion de l'information des centres de prises en charge et des familles de personnes âgées	MASM/DPHTA	sanitaires OSC DDASM/CPS OSC CIEPA MAIRIE	Associations de personnes âgées Associations de Développement Groupes d'entraide Relais communautaires Elus locaux	Aidants naturels et collatéraux	
--	------------	--	--	---------------------------------------	--

III- DISPOSITIF DE SUIVI É VALUATION ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

A-DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des directives de prise en charge psychosociale des personnes âgées requiert une amélioration substantielle de la gouvernance et de l'efficacité du Ministère en charge des Affaires sociales, chef de file de l'accompagnement de ces cibles. Le cadre institutionnel devra être renforcé surtout dans sa dimension de coordination et de la mobilisation des financements à divers niveaux. Ceci doit être accompagné par un mécanisme de pilotage rapproché soutenu par un système de suivi et évaluation régulier.

1-Le mécanisme institutionnel

Le mécanisme de mise en œuvre des directives de prise en charge psychosociale des personnes âgées axées sur leurs besoins et la nécessité de disposer d'un paquet minimum de services dans les structures accueillant les personnes âgées , comprend trois (3) niveaux d'intervention :

- niveau d'orientation politique 1e assuré le Ministre et son Cabinet, en vertu du Décret portant Attribution, Organisation et Fonctionnement du Ministère qui stipule que « le Ministre est le premier responsable 1'exécution des décisions instructions de et Gouvernement dans les différents domaines de compétence du Ministère » :
- * le niveau d'orientation stratégique et de coordination générale des directives est assuré par la Direction technique en charge des Personnes Agées et disposant d'un pôle des professionnels très expérimentés et spécialisés en la matière;
- * le niveau opérationnel d'exécution est composé des CPS, des CIEPA et des différentes structures privées, confessionnelles à vocation « prise en charge des personnes âgées » et qui sont reconnues par l'Etat.

L'articulation entre ces divers niveaux doit répondre

traduire les directives en actions concrètes au souci de et accessibles à toute personne âgée sans aucun facteur de Ce mécanisme discrimination de mise en œuvre nécessiter un ajustement du cadre institutionnel besoin. En effet, les membres de l'orientation stratégique et des interventions techniques devront être des spécialistes avérés des questions des personnes âgées. En effet, ces cadres sont chargés de faire des propositions techniques pour la mise en œuvre des stratégies et des interventions préconisées par les directives et d'animer le développement des partenariats ainsi que la mobilisation des ressources.

Par ailleurs, plusieurs mécanismes transversaux assurent la coordination des actions avec les autres ministères sectoriels et joueront un rôle important dans la mise en œuvre des directives. Il s'agira dans le cadre de la mise en œuvre de ces directives de dynamiser le cadre de concertation avec tous les acteurs (tant du secteur public, que privé) impliqués dans le développement de la problématique du vieillissement actif et en bonne santé.

La mise en œuvre diligente des directives requiert une gestion basée sur la mise en commun des compétences et une prise de décision participative.

2-Conditions de réussite

L'atteinte des résultats escomptés reste tributaire d'une forte volonté politique, qui opère les arbitrages budgétaires nécessaires en faveur du secteur social.

engagement politique qui transparait dans les documents d'orientation nationaux et dans le projet du Gouvernement, concrétiser 1a mobilisation effective devra se par ressources financières en suffisance, qu'elles proviennent du contributions **Partenaires** Budget national des des Techniques et Financiers.

Un système efficace de pilotage et de coordination des actions est une des variables conditionnant la réussite des directives.

Enfin, l'appropriation des directives et de ses objectifs par

tous les acteurs et une forte mobilisation des acteurs externes et techniciens du Ministère, sont d'autant plus importantes que le redéploiement des missions du Ministère nécessite un changement important dans les méthodes de travail et un rééquilibrage du champ d'actions entre les structures. D'où, la nécessité de :

- 1. Dynamiser le cadre de concertation ;
- 2. Mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des directives :
- 3. Renforcer les capacités des acteurs œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées;
- 4. Former les relais communautaires sur les directives ;
- 5. Internaliser les directives pour un meilleur suivi dans la mise en œuvre

B-LF SUTVT-ÉVALUATION DES DIRECTIVES

1-Le suivi

Le suivi des directives se réalisera à travers un monitoring des activités et des résultats obtenus sur le terrain, les visites de site et les réunions périodiques de concertation entre acteurs qui permettent de faire le point sur les avancées et les difficultés. Ce suivi est essentiellement mis en œuvre par les acteurs internes au secteur, du niveau périphérique à la Direction technique. Ces deux niveaux étant reliés par le feed-back systématique et le partage d'expériences.

Le suivi et l'évaluation externes seront faits :

- * à travers les ateliers thématiques avec les acteurs à divers niveaux et
- * une évaluation d'étapes pouvant intervenir au terme de trois ou cinq années de mise en œuvre.
- 2-L'évaluation

Elle devra analyser l'efficacité des actions entreprises et la pertinence des orientations définies. Cette évaluation sera faite par des acteurs externes selon les règles en vigueur.

Pour apprécier les effets de la mise en œuvre des directives de prise en charge psychosociale des personnes âgées, la Direction technique en charge de la question en collaboration avec les autres acteurs, peut être amenée à conduire des enquêtes portant sur les conditions de vie et les difficultés de ces groupes cibles. Celles-ci serviront d'outils pour l'évaluation globale des directives mises en œuvre et pour la prise de décision.

C-PLAN DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

Les directives de prise en charge psychosociale des personnes âgées sont ambitieuses et nécessitent dès la mise en œuvre un doublement des ressources allouées au secteur couvert par le Ministère.

Pour ce faire, la mobilisation de ressources doit :

- * Être multidirectionnelle :
 - 1. Vers le Budget National où il s'agit d'argumenter pour obtenir un financement pour l'accompagnement des personnes âgées à la hauteur des engagements pris dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et même en arrimage avec les l'agenda 2025 des ODD.
 - 2. Vers les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui soutiennent les actions du Ministère en charge des Affaires Sociales, en recadrant et en développant les partenariats existants.
 - 3. Vers de nouveaux PTF qui doivent être approchés, notamment sur la thématique des personnes âgées pour la promotion du vieillissement actif et en bonne santé tels que la JICA, la coopération Néerlandaise APEFE, CTB, Coopération chinoise, OMS, etc.
 - 4. Vers le secteur associatif (OSC, Fondations, Plateforme des personnes âgées, etc.) qui contribue déjà largement à la prise en charge de certains groupes vulnérables en particulier des personnes âgées, et avec lequel plus de cohésion et de synergie doivent être recherchées.
 - 5. Vers les collectivités locales et leurs partenaires. Le affaires transfert des sociales en faveur des collectivités locales doit être préparé et opérationnalisé. A cet effet, il s'agira de rechercher dès à présent des modalités de cofinancement ou de mobilisation de conjointes ressources pour infrastructures sociales et les services déployés au niveau local à l'endroit des personnes âgées.

- * Privilégier l'appui programmatique et les modalités de financements conjoints, en particulier pour les PTF, ceci dans l'esprit du partenariat pour le développement. Pour cela, une reformulation des appuis des PTF sera conduite par le Ministère à travers la DPP en collaboration avec la Direction technique, qui recherchera, sur la base de ces directives, des engagements pluriannuels et concertés, par exemple sous forme de projet conjoint multi-acteurs.
- * Le secteur de la protection sociale est essentiellement redistributif et utilise les ressources publiques. Toutefois, des efforts seront faits pour innover dans les mécanismes de financement et introduire des services contributifs pour lesquels les familles et d'autres acteurs seront sollicités.

Envisager une politique fiscale qui appuie la solidarité nationale ciblant le soutien aux personnes âgées.

La démarche proposée est de :

- 1. Conduire des sessions de travail avec les Ministères en charge du développement et des Finances pour élaborer une stratégie de financement globale et une négociation sur les crédits à mobiliser au plan national dans les Budgets programmes au cours d'une période définie;
- 2. Organiser conjointement avec le Ministère en charge du Développement des sessions préparatoires à une table ronde, avec des rencontres sur la thématique « Personne âgée » pour présenter aux acteurs au niveau stratégique les directives et la feuille de route de leur mise en œuvre.

Cette démarche méthodologique de mobilisation des financements va de paire avec un plan de communication qui permettra aux acteurs internes, aux acteurs externes (les OSC), aux bénéficiaires et aux partenaires d'avoir une vision claire des objectifs à atteindre ainsi que des échéances.

CONCLUSION

Le tissu de solidarité communautaire se fragilise de plus en plus alors que la poussée démographique et l'espérance de vie remarquables. Ainsi. la deviennent problématique vieillissement actif et en bonne santé retient l'attention et fait l'option de politiques et stratégies de promotion et de protection des personnes âgées au regard des besoins et des problèmes auxquelles ces dernières se trouvent confrontées au quotidien. C'est l'élaboration et la mise en application des directives de prise en charge psychosociale des personnes âgées au niveau communautaire permettent le renforcement des dispositifs individuels et collectifs de leur accompagnement à divers niveaux. Il urge alors de mobiliser les ressources nécessaires pour l'internalisation de ces directives au sein des acteurs concernés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- * Charte des Nations Unies adoptée (1945), Principe de l'égalité entre les hommes et les femmes sans distinction d'âge;
- * Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples, Proscription de toute discrimination à l'égard des hommes sans distinction d'âge et de sexe ;
- * Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Reconnaissance légale des droits humains sans distinction d'âge et de sexe ;
- * Constitution de la République du Bénin, (décembre 1990)
- * Déclaration de politique et plan d'action international sur le vieillissement adoptés par la communauté internationale, (Madrid, 2002);
- * Hodonou, Assogba, Damien Mèdédji, Armande Gninanfon et Astherve Totin (2010). *Dynamique de la pauvreté au Bénin : Approche par le processus Markovien*. PMMA Cahier de recherche 2010-01, Réseau de Recherche sur les Politiques Economiques et la Pauvreté. Cotonou
- * Houinsa, D. (2008). Femmes du Bénin au cœur de la dynamique du changement social. Friedrich Ebert Stiftung.
- * INSAE (2013), Recensement général de la population et de l'habitation 4, Synthèse des résultats d'analyse et projections, Cotonou.
- * INSAE, PAM et UNICEF (2009) « Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN) », République du Bénin. Cotonou,

- * MASM (2018), OFFE, Etude diagnostique nationale sur l'identification des besoins spécifiques des Personnes de Troisième Age
- * MASM, OMS (2018), Guide Alimentaire du Bénin pour Personnes de Troisième Age
- * MDGLAAT (2008) « Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) et Plan d'actions prioritaires 2009-2018 »
- * MFASSNHPTA, (2013) Plan Stratégique 2013-2017
- * MPD, (2013-2025) Politique Nationale de Population
- * MPD, UNICEF, (2015) Politique Holistique de Protection Sociale au Benin
- * MPD, (2018), Plan National de Développement
- * MPREPE, Etudes Nationales de Perspective à Long Terme (NLTPS, Bénin 2025, Alafia);
- * MS (2018), Paquets de prestations des services et standards de soins de qualité aux personnes âgées au Bénin
- * MTFPAS, (2016), Plan d'Actions de la Politique Nationale du Vieillissement Actif et en Bonne Santé (2017-2021)
- * MTFPAS (2016) « Politique Nationale pour le Vieillissement Actif et en Bonne Santé (2017-2019) »
- * Objectifs de Développement Durable (ODD) 2015 et principalement l'Objectif 3 qui recommande de « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge » ;
- * OMS (2015) rapport mondial sur la situation sociosanitaire des personnes âgées

- * http://www.ofj.admin.ch/themen/bioeth/konventionbiomedizin-f.pdf Convention européenne du 4 avril 1997 pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine
- * (<u>www.assm.ch</u>) Directives médico-éthiques de l'Académie Suisse des Sciences Médicales
 - * «Prise en charge des patients en fin de vie» (2004)
 - * «Traitement et prise en charge des patients souffrant d'atteintes cérébrales extrêmes de longue durée» (2003)
- * www.anaes.fr/publication/geriatrie (2000) Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé: Evaluation des pratiques professionnelles dans des établissements de santé; (limiter les risques de la contention physique de la personne âgée).
- * www.admin.ch/ch/f/rs/c210.html Code civil suisse: art. 27 ss (protection de la personnalité), art. 360 ss. (Droit de la protection des adultes).

ANNEXE:

Expertise utilisée

Les directives de prise en charge psychosociales des personnes âgées ont été conçues et rédigées pour le compte du Gouvernement :

- * par une équipe de personnes ressources:
 - H. Christian GOULOME, Administrateur de l'Action Sociale,
 spécialiste en gestion des risques sociaux et protection

sociale,

- Sakinatou GAMBARI IMOROU ADEGOUTEY, Administrateur de l'Action Sociale
- * avec l'appui technique et financier de :
 L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS/Bénin).
- * avec la contribution de :
 - Boubacal BANI YERO TAMOU : Directeur des Personnes Handicapées et de Troisième Age.
 - A. Alice GUIDIGBOHOUN : Administrateur de l'Action sociale, chef Service Protection et Promotion des Personnes de Troisième Age ;
 -, les autres chefs de service - -
 - BOKO Lavenir, Vice-Président de la plateforme des OSC pour la protection des PA;
 - Révérende Sœur Léonie DOCHAMOU,
 - Alexis BOKOSSA, DRFMT/Ministère de la Santé;
 - Révérend Père Hyppolite KOUGBLA, Directeur Jardin Saint Camille de Ouidah
 - Souleymane ZAN, Représentant de l'OMS

TABLE DES MATIERES

SOMMAIREii
<u>PRÉAMBULE</u>
LISTE DES SIGLES2
<u>INTRODUCTION</u>
I- CONTEXTE THÉORIQUE D'ÉLABORATION DES DIRECTIVES DE PRISE EN
CHARGE DES PERSONNES AGÉES
A- OBJECTIFS ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE
<u>1-</u> <u>Objectif général</u> 5
<u>2-</u> <u>Objectifs spécifiques</u> 5
3- <u>Démarches méthodologiques</u> 5
3.1- Les travaux préliminaires6
3.2- <u>L'élaboration du document</u> 6
3.3- La pré-validation technique7
B- CHAMP D'APPLICATION
C- <u>DÉFINITION DES CONCEPTS</u>
<u>D-</u> <u>ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION SOCIALE DES PERSONNES ÂGÉES AU</u>
<u>BÉNIN</u>
<u>Données démographiques</u>
Données sociales
E- BESOINS EN PROTECTION SOCIALE DE LA PERSONNE ÂGÉE
II- PRINCIPES ET FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES
PERSONNES ÂGÉES14
14
A- PRINCIPES GÉNÉRAUX
B- CADRE STRATÉGIQUE DE RÉFÉRENCE
C- PRINCIPES RECOMMANDÉS PAR LES NATIONS UNIES POUR LA PERSONNE AGÉE 16
<u>1-</u> <u>Assurer l'équité devant les soins et leur accès</u>
2- Évaluer les besoins et les ressources
3- Adopter une approche systémique18
4- S'efforcer de fournir des prestations de services intégrés. 20
5- Adapter les services aux différentes étapes de la situation de
<u>la personne âgée (Personne âgée dépendante ou non)</u> 20
6- Renforcer les capacités

7- Adopter le suivi et l'évaluation appropriés et systématiques2	:0
D- PRÉSENTATION DES DOMAINES D'INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	1
III- DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE.	
39	
A- DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	9
<u>1-</u> <u>Le mécanisme institutionnel</u>	9
2- Conditions de réussite4	0
B- <u>LE SUIVI-ÉVALUATION DES DIRECTIVES</u> 4	0
<u>1-</u> <u>Le suivi</u> 4	0
<u>2-</u> <u>L'évaluation</u> 4	1
C- PLAN DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS4	2
<u>CONCLUSION</u> 4	4
ANNEXE :	.7